

Attendu que la politique GBL fait actuellement l'objet d'une révision ; et attendu que l'organisation du banquet annuel de reconnaissance des années de service et des départs à la retraite a été suspendue en raison des restrictions imposées par Covid en 2020, 2021 et 2022 ; et attendu qu'en 2023, un événement de reconnaissance a eu lieu, mais qu'il a été modifié en raison du grand nombre de personnes honorées et des préoccupations résiduelles de Covid ; et attendu que le nouveau format de l'événement de reconnaissance a été apprécié par de nombreuses personnes et soutenu par le comité permanent des ressources humaines ; et attendu que le comité permanent des ressources humaines soutient également le même type de format pour l'événement de reconnaissance de 2024 ;

Par conséquent, il est proposé par la commissaire J. Largan qu'une exception à la politique GBL soit accordée pour permettre l'organisation de l'événement de reconnaissance 2024.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité par le Conseil des commissaires, 2024-04-02

RECONNAISSANCE DU SERVICE DES EMPLOYÉS

L'objectif de cette politique est de reconnaître que le personnel de la Commission scolaire New Frontiers est sa principale ressource et qu'elle apprécie les contributions des individus au succès de la Commission. Le personnel peut actuellement être récompensé et reconnu pour sa contribution continue par le biais d'une progression salariale, d'une promotion, etc. L'objectif de cette politique est toutefois de reconnaître et d'apprécier la contribution à long terme des membres du personnel qui restent au Conseil, et de le faire d'une manière qui soit significative pour l'individu. La reconnaissance des services à long terme aura lieu **une fois** l'étape franchie.

Reconnaissance des services rendus

Les employés ayant au moins cinq années de service consécutives et les employés qui prennent leur retraite du service actif de la Commission scolaire New Frontiers.

Administration

Le département des ressources humaines est chargé de dresser la liste des membres du personnel pouvant prétendre à une reconnaissance de service. Le département des ressources humaines transmettra les listes suivantes à la personne de contact désignée dans chaque école/centre et dans chaque département :

1. Une impression des noms de tous les membres du personnel éligibles à la vérification de la reconnaissance.
2. Modèle de lettre de félicitations à signer par le directeur général ou le directeur de l'école/du centre concerné et à remettre avec le prix.

Les divergences dans les informations relatives à l'éligibilité doivent être signalées au département des ressources humaines pour une recherche et une détermination plus approfondies.

Rôles et responsabilités

- L'organisation du banquet incombe normalement au directeur général, au secrétaire général et au directeur des ressources humaines ou à son délégué.
- Le supérieur hiérarchique direct de l'employé honoré lui remettra normalement la présentation au cours de l'événement social.
- Les présentations au personnel sortant sont normalement faites par le président du conseil d'administration et/ou le directeur général ou son délégué.

Procédures pour les employés

Reconnaissance des services rendus :

- Le Conseil honorera les employés ayant accumulé 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 années de service ou plus, comme suit :
 - Les employés doivent avoir accumulé le service avant le 30 juinth de l'année en cours, afin d'être reconnus.
 - Les employés ayant 5, 10 et 15 ans de service seront honorés à l'école, au centre ou au bureau, en présence de leurs collègues, et recevront une épinglette du conseil scolaire ;
 - Les employés ayant 20 ans de service ou plus seront invités au banquet de reconnaissance des services rendus et de départ à la retraite ;
 - Les employés ayant 20, 25, 30, 35 et 40 ans de service ou plus recevront une plaque et un insigne du conseil scolaire.

Les retraités :

- Les employés qui prennent leur retraite conformément aux conditions des régimes de pension respectifs après au moins dix ans de service au sein de l'Office seront honorés ;
- Les employés qui seront honorés seront invités à participer à un banquet en leur honneur qui se tiendra entre le 1er maist et le 30 juinth ;
- Les employés honorés pour 10 ans ou plus de service recevront un stylo et une plaque ; ceux qui ont 20 ans ou plus de service recevront une plaque et un cadeau approprié en guise de remerciement.
- À la demande de l'employé, une contribution, d'une valeur égale au cadeau susmentionné, peut être versée à un organisme dont les objectifs sont compatibles avec ceux de la Commission scolaire.

Personnes à inviter :

Les personnes invitées au banquet seront les suivantes : (A l'exception de l'invité des employés honorés, tous les autres invités assisteront au banquet à leurs frais).

- Les employés qui partent à la retraite et leurs invités ;
- Les employés ayant 20 ans d'ancienneté ou plus et leurs invités ;
- Le supérieur hiérarchique de l'employé et son invité ;
- Les membres du Conseil des commissaires et leurs invités ;
- Les administrateurs et leurs invités ;
- Les présidents des syndicats et leurs invités ;
- d'autres personnes et leurs invités déterminés par le conseil d'administration.

Salariés ayant pris leur retraite :

Les employés du Conseil qui ont déjà pris leur retraite auront la possibilité de participer au banquet chaque année, à leurs propres frais.

Fin.